

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 7/14

« Comptes et rapport de gestion 2013 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe au règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes 2013 de la commune.

La CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir le 20 mai 2014 en séance avec la Municipalité, les représentants de la CoGest, pour répondre aux diverses remarques et questions d'ordre financier. Une délégation de la CoFin a également participé le mercredi 4 juin à la traditionnelle visite des domaines et au repas servi aux commissaires.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal, M. David Golay, pour la qualité de la tenue des comptes et pour la précision du rapport rendu sur les comptes 2013.

La Cofin apprécie que l'exercice 2013 soit revenu dans les chiffres noirs, avec un bénéfice de CHF 359'215.89 et une marge d'autofinancement en nette augmentation de CHF 2'044'382.-

Ce résultat quoique très réjouissant est dû principalement à des recettes conjoncturelles extraordinaires comme les droits de mutation, de succession, de donation et des gains immobiliers qui ne peuvent ni être budgétés, ni garantis. L'augmentation de ces revenus est de + 9,3% ou de + CHF 2'294'874.- sur 2012 alors que la croissance annuelle moyenne des revenus ces 10 dernières années est de + 2,39%.

Les charges ont été globalement bien maîtrisées bien qu'elles soient supérieures au budget 2013 de + 4.9% mais inférieures de 1,5% aux comptes 2012. Une bonne maîtrise de la dette est à relever avec des taux d'emprunt attractifs. La croissance annuelle moyennes des charges ces 10 dernières années est de 3,14%.

L'analyse comparative des charges et revenus sur ces 10 dernières années donne donc une augmentation moyenne de 2,39% pour les revenus et 3,14% pour les charges soit une différence de 0,75% ce qui signifie en règle générale une évolution des charges moyenne plus importante que les revenus.

A noter que nos dépenses courantes restent supérieures à la moyenne cantonale mais sont toujours compensées heureusement par des recettes courantes également supérieures à la moyenne. Notre rôle de distributeur de gaz, nos sites scolaires, et les nombreuses tâches aux

communes avoisinantes expliquent ce phénomène et amplifient artificiellement les recettes et charges de personnel par rapport à la moyenne des Communes vaudoises.

Au niveau de la couverture financière des réserves, elle est insuffisante avec un taux de couverture de 51,93% et la structure du bilan reste à améliorer avec un écart net de CHF 11'387'128.49 (écart du taux de couverture financière des réserves de CHF -9'118'299.74 + écart des emprunts par rapport aux immobilisations CHF – 2'268'828.75)

Au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

1. La **marge d'autofinancement** qui sert à financer en partie ou en totalité les investissements ou à rembourser la dette, s'élève à CHF 2'044'382.-. C'est un beau résultat qui est dû essentiellement à des revenus extraordinaires sur lesquels nous n'avons pas toujours la maîtrise et qui sont difficiles à évaluer.
2. La **capacité d'autofinancement** qui se situe à 7,38% (idéal 10%), le degré d'autofinancement à 61,14% (idéal pas < 80%), et le taux de couverture de 8,21% laissent à la Municipalité une certaine marge de manœuvre pour les investissements à venir bien qu'il soit nécessaire de rester très prudent.
3. Les **investissements** de 3,11 mios, sont inférieurs au plan quinquennal qui prévoyait 5,6 mios.
4. **La dette** n'a que très peu augmenté grâce au financement de certains investissements par la trésorerie courante. La politique d'amortissement des emprunts en cours explique également ce phénomène
5. La Cofin a également interpellé la Municipalité pour connaître son appréciation au niveau des **incidences du résultat de l'exercice 2013 sur le taux d'imposition communal**. La marge d'autofinancement par habitant idéale devrait se situer aux alentours de CHF 800.- alors que celle dégagée sur l'exercice 2013 est d'environ CHF 670.- La Municipalité estime que le taux actuel situé dans la moyenne cantonale correspond bien à l'image des finances de la commune. Les investissements à court terme, les projets de fusion, comme la réforme des entreprises qui nous guette, sont des éléments qui guideront ses réflexions pour l'établissement de l'arrêté d'imposition 2015.
6. La Cofin a également voulu connaître **les 5 plus grands prestataires de services** pour la Commune d'Aubonne. Sur la base des chiffres d'affaires nous avons la situation suivante :
 - a. SI Lausanne CHF 3'800'000.-
 - b. SEFA CHF 800'000.-
 - c. MGC CHF 620'000.-
 - d. JAC CHF 200'000.-
 - e. Henny CHF 200'000.-
 - f. Bureau Ing. Rossier CHF 190'000.-
 - g. CTA CHF 160'000.-
 - h. Transvoirie CHF 120'000.-

La CoFin a également pris connaissance du rapport délivré le 23 avril 2014 par la fiduciaire Favre-Révision SA au Conseil communal d'Aubonne, portant sur la révision des comptes 2013, et qui relève dans ses conclusions ce qui suit :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements et engagements hors bilan) de la Commune d'Aubonne ne sont pas conformes à la loi et aux règlements. »

2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2013 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

1. D'une manière générale, la Cofin tient tout d'abord à saluer à nouveau **la qualité et la clarté de la présentation et du contenu des « comptes et rapport de gestion 2013 »**. Les différents tableaux, graphiques, bien documentés, indiquent avec précision l'évolution des produits et des charges de l'exercice 2013 en relation avec les exercices précédents.
2. **Administration générale** : les coûts de publication du livre sur Aubonne dont le projet a été décidé il y a quelques années n'a pas été reporté dans les budgets ultérieurs.
3. **Finances** : la Cofin a analysé les différents tableaux de répartition des rentrées fiscales par année fiscale et confirme l'extrême volatilité des chiffres suivant les exercices comptables.
4. **Domaines & bâtiments** : la question de la création de comptes de rénovations futures pour immeubles a été évoquée. Il existe actuellement un fond de réserve « entretien des bâtiments communaux (cpte no 9281.14) » qui présente un solde de 1 mio. à fin 2013 et qui est régulièrement utilisé (WC Grenade, entretien Chêne).

Comment **améliorer les revenus de Pré Baulan** (locations) pour améliorer le résultat ? Différentes révisions des coûts de location globaux, pour le réfectoire, pour les locations de bureaux au SDIS Etraz, devraient être mis en place au 1^{er} janvier 2015

Concernant **la politique d'amortissement de la salle de gymnastique de Pré Baulan**, des amortissements extraordinaires ont été faits entre 2006 et 2008 pour près de 1,9 mios. La politique actuelle vise plutôt à maintenir l'amortissement initial, malgré des apports supplémentaires, mais d'en diminuer la durée.

5. **Travaux : Subventions promotion des énergies renouvelables**, la Cofin a voulu savoir comment ce fond était utilisé au niveau de son attribution et de ses prélèvements ; ce fonds se monte au 31.12.13 à CHF 356'000.- avec une attribution moyenne annuelle de CHF 135'000.- Les attributions aux bénéficiaires sont de CHF 46'000.- en 2010. CHF 64'000.- en 2011, CHF 148'000.- en 2012 et CHF 70'000.- en 2013.

L'évolution des charges et des revenus des ordures ménagères a retenu toute l'attention de la Cofin. L'évolution des charges par rapport aux comptes 2012 (+CHF 2000'000.-) provient principalement de nouvelles imputations au niveau de la subvention reçue, du personnel et de l'entretien. Le coût des déchets urbains et spéciaux s'élève à CHF 675'000.- en 2013 contre CHF 737'000.- en 2012 soit - CHF 62'000.- dû à la diminution des tonnages sur les ordures ménagères et à la récupération de la TVA.

6. **Sécurité sociale, cpte 710.3665.1 AJEMA- Accueil de jour enfance et aide sociale** : les charges sont en augmentation en passant de CHF 447'067.- à CHF 478'227.- Notre participation de CHF 158.- par habitant est dans la moyenne du réseau de CHF 150.- / hab. La hausse provient essentiellement de l'augmentation du nombre d'heures consommées, notamment suite à l'ouverture de l'UAPE de Féchy, des mamans de jour et de l'ouverture de nouvelles crèches à Morges et à Rolle. L'augmentation des heures en préscolaire est de +22% (69'790 h.) et en parascolaire de + 6% (28'720 h.). Ces augmentations de charges sont donc bien dues à l'augmentation des prestations pour les parents.

Cpte 720.3515.2 participation à la facture sociale (recettes conjoncturelles) : la grande différence entre le budget et la facture sociale est due à la 1^{ère} couche de la facture sociale qui est alimentée par les recettes conjoncturelles de l'année en cours. Les prévisions se basaient évidemment sur des recettes conjoncturelles habituelles et non extraordinaires comme en 2013.

7. **Service industriel, intérêts des dettes à moyen et long terme** : au 31.12.2013, le total des emprunts s'élevait à 13,5 mios. Sur ce montant 4,2 mios sont des emprunts directement liés à un projet (Trévelin 18, Tavernier-Moulin, etc.). Ces emprunts globaux servant à la trésorerie courante sont ventilés en fonction des investissements en cours et font l'objet d'imputations internes.

830 Service du gaz Les prévisions venant de Gaznat sont mensuelles et permettent d'être très attentif sur la volatilité du marché au niveau des prix. Les fluctuations sont très faibles ces dernières années et les prix ont été maintenus. Les seules adaptations faites proviennent du report de taxes fédérales et de l'adaptation de l'indice de conversion aux pratiques actuelles.

8. **Echéancier des emprunts à moyen et long terme** : vu les taux d'intérêts actuellement extrêmement bas, nous sollicitons des emprunts d'assez longues durées, d'autant plus que notre trésorerie n'est pour ainsi dire pas rémunérée.
9. **CEA aide sociale aubonnoise cpte 9102.11** la politique d'attribution se fait par des personnes ressources (CMS, paroisse, etc.) ou par la Municipalité pour des besoins spécifiques en cours d'année.

3. Analyse des ratios financiers

En complément aux remarques données ci-dessus, la Cofin a analysé l'évolution dans le temps des 4 principaux ratios avec les commentaires qui s'y rapportent. Il convient toutefois de considérer ces ratios avec une certaine prudence :

- capacité de financement de l'endettement (MA/EN) : (norme : >15 %) ce ratio était à - 20.75% en 2013. Une analyse sur l'ensemble de la période considérée ne saurait cependant être significative.
- capacité d'autofinancement (MA/RFE): (norme : > 20 %) pour l'ensemble de la période considérée (2003 à 2013), hormis l'exercice 2006, la marge d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement indique une **capacité d'autofinancement moyenne de 10.5%** qui va en se dégradant progressivement dès 2007 pour redevenir positive en 2013 (+7.38%).
- Degré d'autofinancement (MA/DIN) : en principe, ce ration ne devrait pas être inférieur à 80 % sur une période de 10 ans. L'évolution de ce ratio sur la période considérée fait apparaître que si cette norme a bien été respectée, voire bien au-delà, pour les années 2006 à 2010, un fléchissement important intervient en 2011 avant de dégager un ratio positif de 65.79% en 2013.

- Quotité d'intérêts (INP/RFE) : (norme 2%) elle se situe à 1.15% contre une moyenne générale depuis 2003 de 1.88%.

4. Conclusions

Comme évoqué en préambule, les recettes comprennent des rentrées fiscales à caractère conjoncturel soumises à une forte volatilité. Ces résultats sont réjouissants pour l'année 2013 mais ne sont en aucun cas une garantie pour les années futures si l'on tient compte d'une évolution moyenne des charges supérieure à celle des revenus ces 10 dernières années.

Les investissements actuels et futurs vont péjorer irrémédiablement nos résultats et il est prioritaire que la marge d'autofinancement se maintienne à son niveau actuel de plus de 2 mios voire qu'elle atteigne durablement les 2,5 mios.

Le fait que nos dépenses courantes restent supérieures à la moyenne cantonale mais toujours compensées heureusement par des recettes courantes supérieures à la moyenne, demande une attention toute particulière. La Cofin restera attentive à l'évolution de ces postes ces prochaines années pour s'assurer que les nombreuses tâches assumées par la Commune d'Aubonne pour les communes avoisinantes soient refacturées de manière équitable à ces dernières.

Dans le même esprit, la Cofin ne peut que soutenir les démarches entreprises par l'UCV et l'AdCV avec les autorités cantonales pour une nouvelle répartition des charges cantons-communes propre à améliorer durablement la marge d'autofinancement.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose d'accepter les comptes 2013 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Ainsi fait à Aubonne, le 16 juin 2014

Pour la Commission des finances
Le rapporteur :

Olivier Gétaz